

7. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

7.1. Composition et attributions du Comité Communal de Suivi-Evaluation (CCSE) de mise en œuvre du PCD

Le comité est créé par un arrêté municipal définissant sa composition et son organisation. Les réflexions du comité porteront sur les modalités de mise en œuvre endogène du PCD : fonctionnement du dispositif de pilotage et de suivi-évaluation, mobilisations du travail et des ressources communales, mobilisation des contributions externes.

Le comité est composé de six (06) personnes dont :

- Un président
- Un rapporteur
- 04 membres

Les membres de droit sont : le Premier adjoint au Maire et l'agent de développement.

Le 1^{er} adjoint au Maire de la Commune : En tant que Président du CCSE, anime le comité et coordonne ses activités. A ce titre, il :

- ✓ Convoque et préside les réunions du CCSE et les assemblées générales de la Commune ;
- ✓ Signe, conjointement avec les partenaires au développement identifiés, les contrats de prestations de service ;
- ✓ Procède à l'ordonnancement des dépenses ;
- ✓ Signe les documents administratifs, tels que les convocations et les invitations aux réunions, les correspondances de toute nature adressées à des tiers, les PV de réunions ;
- ✓ Est le cosignataire du compte de la commune auprès des établissements financiers.

Il est assisté dans ses fonctions par un vice-président, à qui il peut déléguer une partie de ses attributions à l'exception de l'ordonnancement des dépenses.

L'Agent Communal de Développement : en tant que technicien de l'aspect développement au sein de la commune, assure le Secrétariat Permanent du Comité. A ce titre, il :

- ✓ Prépare pur soumettre à la signature du Président les convocations, invitations et autres correspondances ;
- ✓ Rédige les procès verbaux et comptes rendus des réunions et assemblées générales de la communauté ;
- ✓ Conserve les archives de la communauté.

Les autres membres du comité sont choisis au sein des groupes sociaux ci-après.

Les associations des Communautés à la base : étant devenu des acteurs au développement au niveau local, leur participation au CCSE permet de prendre en compte des besoins de la base qu'ils représentent.

Les chefs traditionnels : garant de l'autorité traditionnelle au niveau local, il a un rôle consultatif au sein du comité.

Le Conseil Municipal : généralement, une commune est divisée en secteur. Les Conseillers Municipaux étant originaires de l'un ou de l'autre secteur de la commune, ils ont un double rôle. En effet, le rôle d'un conseiller est de prendre les préoccupations de la base afin de les présenter aux sessions du Conseil, puis de tenir informer les populations de son secteur au courant des décisions du Conseil. Ils sont donc les yeux de la commune répandus à travers les villages, tout comme ils le sont pour les populations de leurs secteurs respectifs.

Les services déconcentrés (sectoriels) : lors des sessions du CCSE, leur rôle consiste en un apport d'expertise. En effet, appartenant tous à un domaine particulier dans lequel la Commune devra agir pour mettre en œuvre son PCD. Ces sectoriels apporteront entre autres : leurs conseils avisés dans les projets à réaliser, aideront au montage des projets, etc.

Dans le cadre de la réalisation de son mandat, le comité peut faire appel des Personnalités ressources en fonction de leurs compétences.

7.2. Indicateurs de suivi et d'évaluation du PIA

Tableau 19 : Indicateurs de suivi et d'évaluation du PIA

Secteurs	Projets	Lieu d'implantation	Indicateurs	Année 2014			Analyse de l'Ecart	Mesures correctives
				Prév.	Réal.	Ecart		
Elevage, pêches et industries animales	Construction d'un abattoir	ESPACE URBAIN	L'abattoir est construit	Mars				
Agriculture	Ouverture de 12Km de pistes de collecte	MEKOMBA	12 km de pistes de collecte sont ouvertes	Avril				
Agriculture	Construction d'un poste agricole	NDO	Le poste agricole est construit	Avril				
Eau et énergie	Construction d'un forage	MENDOUGA	Le forage est construit	Mai				
Eau et énergie	Electrification du village	MENDOUGA	Le village est électrifié	Mai				
Education de base	Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de MEKOMBA	MEKOMBA	Un bloc de deux salles de classe est construit	Juin				
Eau et énergie	Construction d'un forage	MEKOMBA	Le forage est construit	Juin				
Eau et énergie	Electrification du village	MINKOUMA	Le village est électrifié	Juillet				
Eau et énergie	Construction d'un forage à EKOMBITE	NDOKOA	Le forage est construit	Juillet				
Eau et énergie	Electrification du village	DOUA	Le village est électrifié	Août				
Eau et énergie	Construction d'un forage	MEKOMBA	Le forage est construit	Août				

7.3. Dispositif, outils et fréquence du reporting

Acteurs	Outils	Fréquence du reporting
Les membres du Comité Communal de Suivi-Evaluation (CCSE) du PCD	Réunion d'évaluation ; Descente de terrain ; Production des rapports mensuels (agents de développement communaux et PV) Rapports trimestriels pour le CCSE	La fréquence de suivi des activités se fera de manière trimestrielle (cependant, les 02 agents communaux recrutés feront des descentes mensuelles afin de faciliter les activités du CCSE)

7.4. Mécanisme de préparation du PIA et de révision du PCD

7.1.1. Préparation du PIA

La mise en œuvre du PCD se fera à travers des PIA successifs. La préparation du PIA d'une année se fera à travers les 05 étapes suivantes :

1. Evaluation des activités de l'année écoulée : il s'agira ici d'évaluer les activités précédentes du PIA, afin de faire un état des lieux des activités qui ont été réalisées et de reconduire dans le prochain PIA celles qui n'ont pas été réalisées ;
2. Production du rapport annuel des activités qui ont été réalisées ;
3. Evaluation des ressources disponibles au sein de la commune : il s'agit ici pour la commune de présenter les ressources financières disponibles pour l'année en cours, ce qui permettra d'enclencher la prochaine étape ;
4. Identification des activités à inscrire dans le niveau PIA : il s'agira ici d'identifier les activités à conduire la nouvelle année. Ces activités devront sortir du CDMT qui a été élaboré lors de l'atelier de planification ;
5. Elaboration du nouveau PIA

NB : les activités du précédent PIA n'ayant pas été réalisées devront être reconduites prioritairement pour le nouveau PIA.

7.1.2. Révision du PCD

Pendant sa mise en œuvre, le PCD devrait être évalué au moins deux fois avant son terme. Une évaluation à mi-parcours et une autre au terme du deuxième CDMT. Ces diverses évaluations permettront de vérifier si le Plan a été bien mis en œuvre et quels ont été ses impacts sur la qualité de vie des populations ; quel a été le niveau d'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre et quels ont été les problèmes rencontrés.

Ces diverses évaluations seront faites par/ou sous la supervision du Comité Communal de Suivi-Evaluation. Pour cela, il doit élaborer un bon plan de suivi et évaluation.

La révision du PCD se fera après une évaluation des activités déjà réalisées. Les critères utilisés lors des évaluations seront : la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la viabilité, la fiabilité, la pérennité, etc. les évaluations permettront ainsi de déterminer les acquis à consolider, les orientations à modifier et les moyens à mettre en œuvre. Cette révision devra être réalisée par un Organisme d'Appui Local recruté selon les procédures en vigueur (appel à manifestation d'intérêt, appel d'offres restreint).

8. PLAN DE COMMUNICATION

Tableau 20 : Plan de communication

PLAN DE COMMUNICATION					
Objectifs	Cibles	Actions	Coût	Moyens d'actions	Délai
Faire connaître le PCD Faire financer les projets qui y sont contenus	Les Partenaires au Développement (GIZ, DED, PAM, PNUD, etc.) Les élites Les Ministères techniques en fonction des thématiques identifiées Les potentiels bailleurs de fonds externes (Banque Mondiale, FMI, Union Européen) Les Populations de Mbandjock Les Elus locaux	Synthétisation du PCD	250 000	CRTV (radio et télé), Canal2 International Le Communal (journal du FEICOM) Cameroon Tribune Affiche Les échos du PNDP	15/02/2013
		Montage et diffusion radio	500 000		01/03/2013
		Montage et diffusion des spots télévisés	1 000 000		02/03/2013
		Publication dans les journaux	200 000		03/03/2013
		Cérémonie de présentation du PCD	1 000 000		14/03/2013
		Organisation de gal a de mobilisation des fonds	1 000 000		21/03/2013
		Création et entretien d'un site internet	500 000		24/03/2013
Total			4 450 000		